

INFO-FINANCES

Mai 2006

Introduction

La direction du Service des finances a pris la décision de produire, sur une base régulière, un bulletin d'information qui vous fera part des changements et des nouveautés qui ont un impact sur le fonctionnement de votre unité. Il servira aussi d'outil de rappel des règles financières, des dates cruciales, etc.

Ce bulletin est un instrument complémentaire à notre site Web que vous pouvez consulter en tout temps à l'adresse <http://www.sf.ulaval.ca/>

Fin de l'année financière 2005-2006

La fin de l'année financière 2005-2006 approche à grands pas (31 mai 2006). C'est pourquoi une attention particulière doit être portée aux documents que vous acheminez au Service des finances afin que ceux-ci soient approuvés le plus rapidement possible. Il importe que les transactions financières effectuées d'ici au 31 mai 2006 soient comptabilisées dans l'année financière en cours. Les documents non conformes qui vous seront retournés pour correctifs ne nous reviendront peut-être pas à temps pour être enregistrés avant la fermeture de l'année.

Dans le but de vous aider dans cet exercice, nous vous demandons d'accorder une importance spéciale aux points suivants :

- Approbation
- Numéro de projet valide
- Numéro de compte existant
- Une demande de paiement par facture à payer
- Facture(s) originale(s) obligatoire(s)
- Fonds suffisants
- Montant(s) à payer vs les taxes à révéfier
- Adresse personnelle des professeurs invités
- Ventilation des montants demandés lors d'une avance
- Date et endroit de l'activité

Projets de recherche

Rapports financiers du 31 mars 2006

Le Service des finances a besoin de la collaboration de tous les chercheurs afin que les rapports financiers « papier » du 31 mars 2006 envoyés pour signature nous soient retournés dans les plus brefs délais.

Pour ce qui est des rapports financiers du FQRNT et du FQRSC, nous demandons aux chercheurs de les approuver sur le site de l'Extranet dès la réception d'un courriel à l'adresse suivante :

www.fqr.gouv.qc.ca/pls/ies/site_Extranet

Résumé des recommandations de la vérification 2006 des 3 Conseils fédéraux

- Toutes les dépenses imputées aux comptes de subvention doivent préalablement être autorisées par le titulaire de la subvention ou son représentant autorisé ;
- Toutes les demandes de remboursement de frais de déplacement du titulaire de la subvention doivent être contresignées par le directeur du département ou le doyen de la faculté ;
- Les limites salariales établies par les organismes doivent être respectées, entre autres pour les étudiants aux cycles supérieurs et les stagiaires postdoctoraux ;
- Un contrôle doit être mis en place pour éviter qu'une partie du salaire ou des honoraires d'experts conseils ne soient versée à une personne qui est admissible aux subventions des organismes subventionnaires en raison de son statut ;
- Mettre en place un contrôle afin de s'assurer que l'équipement acheté est celui correspondant dans l'avis d'octroi et que toute dérogation a été autorisée par écrit par le CRSNG.

Le Service des finances évalue présentement les contrôles nécessaires à mettre en place pour répondre à toutes ces exigences. Les changements nécessaires par rapport aux procédures administratives actuelles vous seront communiqués sous peu.

Virement de salaire

Nous vous rappelons qu'après la fermeture d'année du 31 mai 2006, il ne sera plus possible d'effectuer des virements de salaires touchant l'année financière 2005-2006. Il est donc de votre responsabilité de vous assurer que tous vos virements soient traités dans les délais prescrits. Il en va de même pour les unités qui veulent se prévaloir de la procédure de récupération de frais indirects à même une économie de salaire et d'avantages sociaux (selon l'annexe 4 du document « Modalités de récupération et de distribution des frais indirects de la recherche (FIR) »).

Facturation

Rappel aux personnes qui effectuent de la facturation

Veuillez indiquer à la rubrique « Contact », le nom de la personne à contacter ainsi que son adresse de courrier électronique ou son numéro de téléphone. Ces informations sont essentielles pour le personnel du secteur du recouvrement du Service des finances.